

# **RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PERSONNEL DE LA FILIÈRE LOGISTIQUE DU CPNV DU 16 MARS 2023**

## **PRÉAVIS DE GREVE POUR LE MARDI 28 MARS**

L'Assemblée générale (AG) du personnel de la filière logistique du CPNV a constaté que le Conseil d'Etat refuse encore et toujours de revenir sur l'indexation des salaires 2023 et n'apporte aucun élément concret garantissant une amélioration de la situation salariale du personnel des services publics et parapublics. Il se borne à évoquer d'hypothétiques mesures non chiffrées et non délimitées. Une séance de négociation est programmée le 22 mars 2023.

Les salarié·e·s réuni·e·s ce jour sont indigné·e·s par l'attitude du Conseil d'Etat et la déconsidération exprimée à l'attention de celles et ceux qui sont le service public et parapublic. Ils et elles rappellent leur revendication d'une pleine indexation correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie et exigent du Conseil d'État qu'il décide de mesures de compensation salariales concrètes et chiffrées pour 2023 permettant de maintenir le pouvoir d'achat du personnel. Compte-tenu de l'inflation déjà existante et qui les touche au quotidien, il n'apparaît pas acceptable d'attendre 2024 pour bénéficier d'une revalorisation dont on ne connaît même pas encore les contours.

L'AG demande que ces mesures s'appliquent de manière semblable entre tout·e·s les employé·e·s des secteurs public et parapublic.

De plus, l'AG du personnel de la filière logistique du CPNV s'engage à :

- soutenir les délégations qui se rendront à la séance de négociation avec le Conseil d'État le 22 mars prochain et exige du Conseil d'Etat qu'il communique au préalable une proposition chiffrée.
- participer à l'Assemblée générale du personnel le 22 mars prochain à 19h00 pour prendre connaissance du résultat de la rencontre entre le Conseil d'Etat et les délégué·e·s des organisations syndicales et décider des suites de la mobilisation.
- se mettre en grève toute la journée du mardi 28 mars et de participer à la manifestation de fin de journée à Lausanne si les négociations du 22 mars n'aboutissent pas sur une proposition acceptable du Conseil d'Etat.
- participer à toutes les formes de mobilisation qui seront proposées par les syndicats sur l'entier de la semaine du 27 au 31 mars.